

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 73/74 (1919)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Konkurrenzen.

Arbeiter-Kolonie der A.-G. Piccard, Pictet & Cie. in Aïre bei Genf (Band LXXII, S. 68, 84 und 127). Zu diesem Wettbewerb sind rechtzeitig 103 Entwürfe eingereicht worden. Unmittelbar vor Redaktionsschluss erhalten wir die telegraphische Mitteilung des Ergebnisses:

- I. Preis (7000 Fr.) Arch. *Rittmeyer & Furrer*, Winterthur.
- II. Preis (6500 Fr.) Arch. *Hans Schmidt*, Basel.
- III. Preis (6000 Fr.) Arch. *Edmond Fatio*, Genf.
- V. Preis (3000 Fr.) Arch. *Georges Epitoux*, Lausanne.
- V. Preis (2500 Fr.) Arch. *Maurice Schnell*, *Alphonse Laverrière* und *Charles Thévenaz*, Lausanne.

Zum Ankauf empfohlen wurden die Entwürfe mit den Motti „Midi“, Verfasser Arch. *Guyonnet*, Mitarbeiter *Achard & Dumarest*, Genf, und „Sous l'empire d'une idée“.

Die Ausstellung dauert vom 12. bis 25. Februar, täglich von 10 bis 5 Uhr (auch Sonntags).

Bankgebäude des Schweizer Bankvereins in Biel. Die Direktion eröffnete im November 1918 unter Architekten von Biel und Bern einen beschränkten Wettbewerb. Eingelangt waren von sechs Verfassern neun Projekte, die am 6. und 7. Februar 1919 von einer Jury, bestehend aus den Herren Oberst Simonius, Präsident des Bankvereins Basel, Direktor Ritter in Basel, Direktor Lanz in Biel, Arch. R. Suter in Basel, Arch. Ed. Fatio in Genf und Stadtbaumeister H. Huser in Biel beurteilt wurden. Das Resultat ist folgendes:

- I. Rang: Motto „J. u. M. v.“ (5000 Fr.) Arch. *Saager & Frey*, Biel.
- II. Rang: Motto „Handel und Industrie“ (3000 Fr.) Arch. *Moser, Schürch & von Gunten*, Biel.
- III. Rang: „Wilson“ (2000 Fr.) Arch. *Jeanmaire & Boillat*, Biel.
- IV. Rang: „Im Bankviertel“ (1000 Fr.) Arch. *Gfeller*, Biel.
- V. Rang: „Geldspsyher“ (1000 Fr.) Arch. *Klauser & Streit*, Bern.

Die Pläne waren diese Woche in der Turnhalle an der Logengasse in Biel ausgestellt.

Spital in Siders. Unter Walliser und im Wallis niedergelassenen Architekten eröffnet der Gemeinderat von Siders einen Wettbewerb zur Erlangung von Plänen zu einem Spital. Ablieferungstermin für die Entwürfe ist der 5. April. Das Preisgericht, dem eine Summe von 8000 Fr. zur Prämierung von drei oder vier Projekten zur Verfügung steht, besteht aus den Architekten *Edm. Fatio* in Genf, *G. Mercier* in Lausanne und *E. Prince* in Neuchâtel und zwei Vertretern der Gemeinde. Wenn der Erstprämiierte nicht mit der Ausführung betraut werden sollte, erhält er eine Entschädigung von 2000 Fr. Verlangt werden: Situationsplan 1:500, Grundrisse, Schnitte usw. 1:100, perspektivische Ansicht. Auskunft erteilt Geometer *Walther* in Siders.

Eisenbahnbrücke bei den Arsta-Inseln in Stockholm (Band LXXII, S. 152, 208, 211 und 230). Der ursprünglich auf den 1. Februar festgesetzte, sodann auf den 15. März abgeänderte Termin ist nunmehr nochmals verschoben worden, und zwar auf den 15. April 1919.

Redaktion: A. JEGHER, CARL JEGHER, GEORGES ZINDEL.
Dianastrasse 5, Zürich 2

Vereinsnachrichten.

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein.

Mitteilung des Sekretariates.

Die durch die Abstimmung der Delegierten genehmigten neuen Normen des S. I. A. (Plattenarbeiten, Zeichnerische Normen, Vorschriften für Einrichtung und Betrieb von Personen- und Waren-aufzügen) können vom 1. März an vom Sekretariat bezogen werden. Weitere Anzeige wird noch erfolgen.

Zürich, den 12. Februar 1919.

Section de Genève

de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Rapport présidentiel sur l'exercice 1918.

Messieurs et chers Collègues!

Par suite de la maladie de notre président M. *Autran*, au lieu de l'intéressant et substantiel rapport sur l'exercice 1918 qu'il n'aurait pas manqué de vous donner, vous n'aurez qu'une rapide et sèche revue des principaux événements de l'année. Je le regrette pour vous et m'en excuse.

Le 24 janvier 1918 vous avez renouvelé, pour deux ans, le comité de notre Section qui se trouve composé comme suit: MM. *G. Autran*, ingénieur, président; *C. Schülé*, architecte, vice-président; *E. Emmanuel*, ingénieur, secrétaire; *C. Peyrot*, architecte, trésorier; *F. Fulpius*, architecte, membre adjoint.

Nous voulons, tout d'abord, rappeler la mémoire de nos membres disparus: MM. *Alfred Bourgeois* et *Marc Dupont Buèche*, ingénieurs, décédés en France, *Adrien Peyrot* et *Gustave Brocher*, architectes, dont nous garderons un souvenir ému.

Une seule nomination est venue combler ces vides, en sorte que notre effectif est, en fin d'année, de 76 membres, dont 37 ingénieurs et 39 architectes. Il convient d'y ajouter 4 membres cantonaux et 5 membres invités.

Nos séances, qui furent au nombre de huit, ont toujours été empreintes d'une franche cordialité, et quelques-unes des questions soumises amenèrent de vives discussions. Il est du reste difficile, en ce court exposé, de donner une idée exacte de l'atmosphère de ces séances. Généralement précédées d'un souper, et cela malgré les restrictions, elles s'ouvrent dans le bruit des conversations commencées à table et prennent de ce fait un caractère d'intimité et de franc parler qui convient à un échange de vues entre collègues. C'est durant ces soupers que nos autorités passent au crible de la critique, qu'on pleure sur leur inertie en leur assénant quelques horions. Elle ne s'en portent du reste pas plus mal.

La question du Collège, à l'ordre du jour de l'opinion publique depuis plusieurs années, n'a pas laissé notre section indifférente. Il y a un an, M. le professeur *Paul Mercier*, en une magistrale causerie, fortement étayée sur des faits et des statistiques, nous a démontré l'urgence d'une solution réalisant l'agrandissement du collège de Calvin. Poussé de toutes parts, l'Etat, bien inspiré pour une fois, décidait peu après de séparer les collèges inférieur et supérieur et acquérait un grand terrain à St-Jean, pour l'édification d'un nouveau collège inférieur, celui de St-Antoine devant par la suite être réservé au collège supérieur. Le concours qui suivit, et en lequel notre collègue M. *H. Baudin* se classe au premier rang, laisse entrevoir la création d'une œuvre qui fera honneur à Genève et à notre société.

En février 1918, notre collègue M. *Camille Martin* a bien voulu nous entretenir de la restauration de l'église de la Madeleine, et la visite des lieux qui suivit cette causerie lui permit un commentaire vivant des fouilles faites et de la marche des travaux. Ceux-ci achevés, l'église de la Madeleine offrira un bel exemple de restauration, savamment conçue, et dotera notre ville d'une œuvre de belle allure en sa simplicité reconquise.

Le tracé de raccordement des deux gares a été approuvé par le Grand Conseil en ce qui concerne le trajet Pont Butin-Gare des Eaux-Vives. Mais notre collègue M. *Francis Reverdin* n'a pas de peine à nous démontrer, en une suggestive communication, l'erreur commise par l'adoption d'un tronçon de tracé, sans se préoccuper du morcellement judicieux du terrain de la Praille, ni de la corrélation qui doit exister entre ce tracé et celui des voies navigables du Rhône. Il nous prouve, une fois de plus, les errements de nos autorités en matière de travaux publics. On étudie des tronçons au fur et à mesure de leur nécessité et l'on néglige les vues d'ensemble, seules capables d'apporter des solutions rationnelles et inattaquables. Il semble bien que la lettre que votre comité a adressée au Département des Travaux publics, à la suite de cette communication, a frappé juste, car le tracé est à nouveau soumis à une commission du Grand Conseil, dont on attend le rapport.

Signalons encore la belle conférence de M. *Correvon* sur les jardins publics, illustrée de nombreuses projections en couleurs; le conférencier nous fit passer une heure trop courte au milieu des belles floraisons de son jardin de Chêne-Bourg. Cette conférence demande un complément d'informations sous forme de visite en ce lieu enchanteur. C'est ce que M. *Correvon* accepte de bonne grâce, et en mai prochain nous espérons vous convier à Floraire.

Que tous ces dévoués conférenciers reçoivent ici nos remerciements réitérés.

La création d'une école d'architecture à Genève a paru passionner les esprits et a donné lieu à de vives discussions. Si la majorité de nos membres reconnaît la nécessité absolue d'un ramanement complet de l'enseignement de l'architecture, soit à l'école